



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
VILLE D'ERAGNY SUR OISE**

SG/LD/2024010

Domaine : 9.1

Date de convocation : 23 février 2024

Date de l'affichage : 23 février 2024

Date d'affichage de la délibération : 29 février 2024

Objet : 10 – Modalités de concertation pour délimiter les ZAENR

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-neuf février à vingt heures,
Le conseil municipal d'Eragny sur Oise, légalement convoqué, s'est réuni à la salle plurifonctionnelle de la Cavée, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Thibault HUMBERT, Maire,

Etaient présents : Messieurs, Mesdames, Thibault HUMBERT, Maire, Audrey JESPAS, Jean-Pierre HARDY, Chantal BAGGIO, Akim BOUKDOUR, Joëlle MARTINEZ, Olivier FOURCHES, Adjoint au maire, Marie-Madeleine COLLOT, Patrick BENSMAIL, Alain GAUDISSIABOIS, Freddie PATER, Conseillers Municipaux Délégués, Monique MERIZIO, Françoise ROMANETTI, Jocelyne LIMOZIN, Evelyne DEL PRETE, Nicole THENIN, Jean-Luc ROUSSELLE, Frédéric TOURNERET, Marc NADREAU, Tatjana PUSKAS, Frédéric DIVIALLE, Stéphane MARIE-JOSEPH, Jean-Guillaume CARONE, Pierre MATHEVET, Conseillers Municipaux représentant la majorité des Membres en exercice.

Absents excusés et représentés :

- Monsieur Alexandre KARADJINOV a donné pouvoir à Monsieur Alain GAUDISSIABOIS
- Madame Edwina ETORE a donné pouvoir à Madame Joëlle MARTINEZ
- Madame Jennifer THEUREAUX a donné pouvoir à Madame Audrey JESPAS
- Monsieur Alain SACCHETTI a donné pouvoir à Monsieur Jean-Pierre HARDY
- Madame Christine CAVRO a donné pouvoir à Madame Chantal BAGGIO
- Madame Agnès LUXIN a donné pouvoir à Monsieur Freddie PATER
- Madame Emilie DA SILVA a donné pouvoir à Monsieur Akim BOUKDOUR
- Madame Yannick MAURICE a donné pouvoir à Monsieur Pierre MATHEVET

Absente : Madame Sylvie MORELLE

Monsieur Marc NADREAU a été désigné comme secrétaire de séance.

Nombre de conseillers

- En exercice : 33
- Présents : 24
- Votants : 32

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Monsieur Olivier FOURCHES, Adjoint au Maire chargé de l'Urbanisme, l'Aménagement et la Mobilité ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de l'énergie et notamment l'article L141-5-3 du code de l'énergie créée par la loi n°2023-175 du 10 mars 2023 ;

VU le guide d'aide à l'élaboration des ZAENR produit par la Préfecture de la Région Ile de France ;

Ag. des services numériques
095-21950218#-20240229-2024010-DE
Date de télétransmission : 04/03/2024
Date de réception préfecture : 04/03/2024

VU l'avis favorable du Bureau municipal ;

VU l'avis favorable de la Commission Aménagements, Mobilité, Urbanisme et Environnement ;

CONSIDERANT qu'il appartient à la commune de définir les modalités de concertation du public au préalable à la délimitation des Zones d'Accélération des Energies Renouvelables (ZAENR) ;

APRES EN AVOIR DELIBERE

DEFINIT les modalités de la consultation du public selon les dispositions suivantes :

- Un document de présentation appelé « guide d'aide à l'élaboration des ZAENR » produit par la Préfecture de la Région Ile de France sera mise à disposition du public
- La consultation du public aura lieu du lundi 11 mars 2024 à 10h00 au dimanche 24 mars 2024 à 18h00
- Le public sera informé de cette consultation par affichage d'un avis de concertation du public sur les panneaux d'informations administratives de la commune ainsi qu'au centre technique municipal
- Le public pourra s'exprimer via le site internet de la commune ou par courrier postal adressé à Monsieur le Maire, Hôtel de ville, place Don Marino 95610 ERAGNY.

DIT que lors d'une prochaine séance, au regard de la concertation du public, le Conseil municipal sera invité à délibérer sur la délimitation des ZAENR applicables au territoire d'Eragny-sur-Oise.

DIT que le Maire de la Commune d'Eragny-sur-Oise est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera transmise au contrôle de légalité.

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa notification, sa publication et sa transmission au Représentant de l'Etat.

ADOpte A L'UNANIMITE,

POUR EXTRAIT CONFORME

Thibault HUMBERT

Maire d'Eragny-sur-Oise
Vice-Président de la Communauté
d'Agglomération de Cergy-Pontoise
Conseiller régional d'Ile-de-France